

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

**REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération  
N° DEL-72-171023-3

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023 À 18H30**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Étaient présents :** M. André ROCCHI ; M. Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Marie Joséé SANTONI ; M. Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI ; M. Jean-François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M. Franck PAOLI ; M. Pierre-Louis PIERI ; M. Jules-François PAOLI ; M. André POLINI ;

**Étaient représentés :** M. Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; Mme Sandrine MURGIA ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M. Toussaint BARBONI ; M Filippu Antone ANGELI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI ; M. Esteban SALDANA

**Étaient absents :** Mme Nadine ACHILLI-FABRE ; Mme Dominique VILLARD-ANGELI ; M. Albert PIREDDA ; Mme Nicole FARENC.

Le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) et nomme Mme Victoria COLOMBANI.

Affichage en date du :

Convocation : 10.10.2023

**OBJET : ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE « CAFFÈ BUTTEA », SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION-GÉRANCE**

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 4

Représentés : 8

Votants : 23

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Affichage en date du :

Convocation : 10.10.2023

Suite à la mise en vente du fonds de commerce par Monsieur ALBERTINI Jean-Pierre, propriétaire du fonds de commerce permettant l'exploitation du « Caffè Buttea » sis à Prunelli di Fiumorbu – le Village,

Considérant le prix de vente proposé par M. ALBERTINI d'un montant de 45 000 euros,

Considérant la nécessité de maintenir du lien social et une activité de commerce à Prunelli Village,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** l'acquisition du fonds de commerce au prix de 45 000 euros ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**À Prunelli di Fiumorbu, les jours, mois et an susdits.**

**Le Maire,**



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :